



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION
ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

DOSSIER DE PRESSE

#EnLigneTousResponsables

DOSSIER DE PRESSE

#EnLigneTousResponsables

**La Nouvelle Campagne du Ministère de la
Communication et de l'Économie Numérique
de Côte d'Ivoire**



SOMMAIRE

01

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

02

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

03

OBJECTIFS DE LA CAMPAGNE

04

STRATÉGIE DE LA CAMPAGNE

05

PHASES DE LA CAMPAGNE

06

SUPPORTS DE COMMUNICATION

07

MESURES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

MOT DU MINISTRE

«Chers citoyens,

Dans un monde de plus en plus connecté, le rôle d'Internet est crucial. Toutefois, son utilisation implique une responsabilité partagée. Aujourd'hui, nous lançons la campagne nationale «#EnLigneTousResponsables», visant à encourager une utilisation éthique et responsable de l'internet et de ses diverses plateformes.

Notre ambition est de promouvoir un espace numérique sûr et respectueux pour tous. Je vous invite à nous accompagner dans ce mouvement et à montrer du respect, du discernement et de la responsabilité dans votre utilisation du Web.

Je vous remercie.»



Amadou Coulibaly
Ministre de la Communication et
de l'Économie Numérique

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to read 'Amadou Coulibaly'.



01

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

Le Ministère de la Communication et de l'Économie Numérique de Côte d'Ivoire est responsable de la formulation et de la mise en œuvre des politiques gouvernementales en matière de communication, de technologies de l'information et de l'économie numérique. Le MICEN est engagé à promouvoir un environnement numérique sûr, inclusif et respectueux pour tous les citoyens ivoiriens, en veillant à ce que les avantages de la révolution numérique soient largement partagés et que les risques soient activement gérés.

02

CONTEXTE ET JUSTIFICATION



La Côte d'Ivoire a connu une explosion de l'accès à Internet et une adoption rapide des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Cela a ouvert d'énormes opportunités en termes d'éducation, de commerce, de gouvernance et de participation civique. Cependant, il a également créé de nouveaux défis en termes de sécurité, d'éthique et de protection de la vie privée. En réponse à ces défis, le MICEN a développé la campagne «En Ligne Tous Responsables» pour sensibiliser les citoyens à une utilisation responsable et respectueuse de ces outils numériques.

03

OBJECTIFS DE LA CAMPAGNE



Le gouvernement ivoirien souhaite souligner son engagement à favoriser un environnement numérique sain et sécurisé pour tous les citoyens ivoiriens.

04

STRATÉGIE DE LA CAMPAGNE



La stratégie de la campagne «En Ligne Tous Responsables» repose sur une approche multicanale qui combine les médias traditionnels et les médias numériques pour toucher une large audience. La campagne utilisera des spots télévisés et radiophoniques, des affiches publicitaires, des publications sur les réseaux sociaux, et organisera des formations sur l'ensemble du territoire, ainsi que des webinaires et des ateliers pour éduquer le public. Des influenceurs locaux et des personnalités publiques seront également engagés pour promouvoir les messages de la campagne et atteindre différents groupes démographiques.



05

PHASES DE LA CAMPAGNE



PHASE 1

Sensibilisation (Août - Septembre 2023)



La première phase de la campagne sera axée sur la sensibilisation. Elle utilisera divers canaux de communication pour informer le grand public sur les objectifs de la campagne et sur les principaux enjeux de la sécurité en ligne.

PHASE 2

Éducation (Octobre - Novembre 2023)



La deuxième phase sera centrée sur l'éducation. Des webinaires et des ateliers seront organisés pour approfondir les thèmes abordés durant la phase de sensibilisation. Ils offriront des informations détaillées sur les pratiques de sécurité en ligne, la protection de la vie privée, la vérification des informations, et la promotion d'un comportement éthique en ligne.

PHASE 3

Consolidation (Décembre 2023 - Janvier 2024)



La troisième et dernière phase visera à consolider les connaissances acquises et à encourager un changement durable des comportements. Cette phase comprendra une récapitulation des points clés de la campagne, des témoignages, ainsi que des activités interactives pour renforcer l'engagement du public.

06

SUPPORTS DE COMMUNICATION



Les supports de communication de la campagne incluent :

Spots TV et radio : Des messages publicitaires courts et impactants seront diffusés pour sensibiliser le public aux enjeux de la sécurité en ligne.

Affiches et brochures : Ces supports visuels présenteront des informations clés sur la campagne et seront distribués dans des lieux publics et sur des événements spécifiques.

Publications sur les réseaux sociaux : Des publications régulières seront faites sur les réseaux sociaux pour atteindre un public jeune et technophile.

Webinaires et ateliers en ligne : Ces événements en direct offriront une formation plus approfondie sur la sécurité en ligne, avec la participation d'experts du domaine.

07

MESURES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI



L'efficacité de la campagne sera évaluée grâce à des enquêtes de suivi et des analyses des interactions sur les réseaux sociaux.

Les enquêtes permettront de recueillir des données sur la sensibilisation du public, l'apprentissage et le changement de comportement.

L'analyse des interactions sur les réseaux sociaux fournira des informations sur l'engagement du public avec la campagne et sur la portée des messages de la campagne.

Pour plus d'informations sur la campagne «En Ligne Tous Responsables», veuillez contacter le service de presse du Ministère de la Communication et de l'Économie Numérique à [email de contact]. Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions et fournir des informations supplémentaires sur cette initiative importante.

ANNEXES

LES TEXTES DE LOIS

La Côte d'Ivoire dispose de plusieurs textes relatifs à l'économie numérique, qui prévoient et répriment les infractions commises sur internet notamment sur les réseaux sociaux. Il s'agit de la loi n°2013 - 450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel et la loi n°2013 - 451 du 19 juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité.

Le premier texte est relatif à la protection des données à caractère personnel. Il fixe le cadre juridique de la protection des données à caractère personnel. Ainsi, il :

- fixe le régime juridique applicable à tout traitement de données à caractère personnel, notamment la déclaration et l'autorisation (Articles 5 à 13);
- précise les principes fondamentaux du traitement des données (les principes de légitimité, de finalité, de sécurité et confidentialité, de proportionnalité et de transparence...);
- reconnaît plusieurs droits à la personne dont les données sont traitées (le droit à l'information, le droit d'accès, le droit d'opposition, le droit de rectification ou de suppression);
- prévoit des sanctions pénales à l'encontre du Responsable du traitement qui violerait ces dispositions (Articles 14 à 25).

Le deuxième texte est la loi n°2013-451 du 19 juin 2013 relative à la lutte contre la cybercriminalité. Ce texte définit la cybercriminalité comme : « l'ensemble des infractions pénales qui se commettent au moyen ou sur un réseau de télécommunication ou un système d'information ». La cybercriminalité est donc l'ensemble des infractions traditionnelles classiques comme le vol, l'usurpation d'identité, le chantage commis au moyen d'un système d'information, notamment internet et aussi des infractions propres aux technologies de l'information et de la communication comme l'accès frauduleux à un système d'information.

Ainsi, la loi relative à la lutte contre la cybercriminalité réprime et sanctionne les atteintes aux systèmes informatiques, les atteintes aux systèmes de cryptologie et les atteintes aux systèmes automatisés des données (STAD). Elle traite et sanctionne :

- les atteintes à la confidentialité (l'accès frauduleux et le maintien frauduleux dans un système informatique);
- les atteintes à l'intégrité (altération des systèmes, qui consiste dans l'action ou la tentative, soit de fausser le fonctionnement du système, soit d'en entraver le fonctionnement);
- les atteintes à la disponibilité des systèmes informatiques (d'introduire ou de tenter d'introduire des données dans un système informatique de manière frauduleuse).

En Côte d'Ivoire, ces dernières années, face à l'évolution fulgurante des méfaits constatés dans le domaine du numérique, notamment sur les réseaux sociaux, les autorités étatiques ont décidé de durcir le ton en entamant un processus de modification de certains articles de la loi ivoirienne en matière de lutte contre la cybercriminalité.

Ainsi, lors du Conseil des Ministres du mercredi 08 septembre 2021, le Conseil a adopté un projet de loi modifiant les articles 17, 33, 58, 60, 62 et 66 de la loi ivoirienne précitée au motif que : « ce dispositif s'avère peu dissuasif, compte tenu de la criminalité cybernétique qui persiste et devient multiforme ».

Concrètement, cette modification consiste à doubler le quantum des peines encourues par les auteurs de ces types d'infractions. Ces articles sont relatifs :

- à la pornographie infantile (17),
- aux atteintes à la propriété intellectuelle (33),
- à la détention...partage par le biais d'un système d'informations à caractère racial (58),
- aux injures ou invectives proférées par le biais des systèmes d'information (60),
- aux faits de nature à troubler l'ordre public ou la vie humaine (62),
- aux menaces de porter atteinte à des biens ou à des personnes par le biais d'un système d'information (66).

Tel est l'économie de la DAJCI relativement aux informations sollicitées en vue de la réalisation du dossier presse.



MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION
ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

#EnLigneTousResponsables

Nom Prenom
MAIL
(+225) XXXXXXXX